BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 26 mars 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 mars 2010 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.
Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, DRAPIER, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST, THIEBAUT.

A la demande du Maire, les membres du Conseil sont d'accord pour débattre de deux questions supplémentaires, à savoir : Travaux USEDA rue Camille Desmoulins et émulsion rue Gambetta.

I - TRAVAUX USEDA

Rénovation de l'éclairage public rues Condorcet et Camille Desmoulins

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage la mise en place concernant l'éclairage public de nouveaux équipements.

Le coût total des travaux s'élève à **5 101,50 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques.

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de **2 673,00 euros HT**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1) décide d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
2) s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

II - EMULSION RUE GAMBETTA

Initialement, le Conseil Municipal avait retenu la proposition de la CCVO pour une émulsion monocouche. Renseignements pris auprès d'un technicien, l'application d'une bicouche serait plus judicieuse d'autant que le surcoût serait très raisonnable.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte avec 13 voix pour et une abstention la proposition de la CCVO (bicouche) pour un coût de 4 445,40 € HT.

III - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES

Avant de procéder à l'examen du budget, Monsieur SAUVAGE demande au Conseil de se prononcer sur le taux des quatre taxes locales à appliquer en 2010.

La taxe professionnelle, supprimée à partir de 2010, est remplacée par une « taxe de compensation relais » versée par l'Etat et dont le montant est sensiblement identique à la taxe professionnelle perçue par la commune en 2009.

Considérant la bonne maîtrise de la gestion de la commune, la Commission des Finances, qui s'est réunie le 28 mars 2010, serait favorable à ne pas augmenter les taux par rapport à 2009.

Dans un contexte économique très difficile et pour ne pas alourdir le poids de l'impôt, le Conseil Municipal estime qu'il est raisonnable de ne pas solliciter davantage les contribuables, d'autant que la loi de finances 2010 prévoit déjà une hausse de 3,5% des bases fiscales. Le maintien du taux ne remet pas en cause la politique importante d'investissement de la commune.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition 2010 des taxes locales.

IV - BUDGET 2010

Le budget a été établi en équilibre réel et sincère en tenant compte des charges incompressibles des projets d'investissement élaborés par la Commission des travaux et arrêtés par la Commission des Finances.

Le budget est voté par chapitre.

a) Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 767 491,00 € en prenant en compte l'excédent antérieur reporté : 112 263,08 €

Pour les dotations de l'Etat, non connues à ce jour, le report de celles obtenues en 2009 est inscrit.

b) Les dépenses de fonctionnement sont estimées sincères et véritables avec le souci de maîtriser un maximum d'opérations budgétaires.

- Un virement de 161 365,99 € à la section d'investissement est proposé pour permettre de réaliser les travaux retenus.
- Les subventions aux associations et organismes publics s'élèvent à 30 949,00 € et sont développés dans un document consultable en Mairie.

Le total des dépenses s'élève donc à 767 491,00 €.

Le budget de fonctionnement est donc équilibré.

c) Les recettes d'investissement avec le virement de la section de fonctionnement s'élèvent à 775 114,00 €. Le programme des travaux à réaliser est développé en annexe du budget.

d) Les investissements retenus sont prévisionnels, ils seront réalisés si nos partenaires habituels (CCVO, DDE, SIDEN, USEDA …) peuvent continuer à nous aider selon les mêmes critères qu'antérieurement et si les entreprises sollicitées peuvent réaliser les travaux dans les délais prévus.

Le total de la section dépenses investissement s'élève à 775 114,00 €, augurant des travaux conséquents dont la liste non exhaustive est consultable en Mairie.

Le budget investissement est équilibré.

Toutes explications fournies et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent le budget primitif 2010.

V - CONTRAT D'INSPECTION PERIODIQUE (équipements et installations)

Contrôle réglementaire de sécurité des bâtiments et équipements communaux

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation des entreprises pour l'inspection périodique concernant la vérification technique des équipements et bâtiments.

Trois offres ont été reçues :

APAVE	5 034,08 € TTC
VERITAS	3 098,00 € TTC + 315 € pour l'édition des rapports
SOCOTEC	2 544,60 € TTC

Une vérification initiale à l'issue des travaux du Centre socioculturel est à prévoir pour un montant de 346,84 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de SOCOTEC et autorise le Maire à signer le contrat d'une durée de 36 mois.

VI - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : ARTV

La société ARTV a déposé auprès des services de la Préfecture de l'Aisne une demande d'autorisation d'exploiter une installation portant sur le traitement de matériaux alluvionnaires et sur la récupération et la valorisation d'emballages en plastique, sur le territoire de la Commune d'Alaincourt.

Le projet est soumis à enquête publique du 08 Mars 2010 au 09 Avril 2010, le Conseil Municipal est invité à donner son avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après avoir pris connaissance du dossier,

Considérant que cette activité engendrera un trafic supplémentaire des camions dans la traversée de Moÿ de l'Aisne, considérant l'avis défavorable du Conseil Municipal de Moÿ de l'Aisne sur l'ouverture de carrière à ALAINCOURT.

Le Conseil Municipal par onze Voix Contre et trois abstentions donne un avis défavorable à la demande présentée par ARTV.

VII - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES CENTRE SOCIO CULTUREL

Avenant N°2 – Marché de travaux CSC Lot n°7 – Electricité – VMC – Entreprise Gérard CUVELLIER

Afin de payer une prestation supplémentaire non prévue dans le contrat initial mais s'y rattachant, la signature d'un avenant s'avère nécessaire pour modifier le prix global du marché.

Considérant que le montant des travaux supplémentaires est inférieur à 5 % du montant initial du marché, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au marché de travaux du Centre Socioculturel Lot n° 07 pour un montant de 122,00 € HT soit 145,91 € TTC , autorise le maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise CUVELLIER (les crédits relatifs au présent marché sont inscrits au budget primitif).

Travaux complémentaires : Procédure de consultation des entreprises

Monsieur MAHU Jean-Yves, artisan à Moÿ de l'Aisne, pouvant être concerné par le projet se retire de la séance.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état d'avancement des travaux du Centre Socio culturel, certains travaux complémentaires sont à prévoir pour un montant estimé à 50 000 € HT : menuiseries extérieures, doublage – isolation – menuiseries intérieures, peinture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises, autorise le Maire à lancer un marché sous forme de procédure adaptée, dit que la signature du marché ne pourra intervenir qu'après une nouvelle délibération, une fois connus l'identité de l'attributaire et le montant du marché (les crédits correspondants seront inscrits au plus tard à la signature du marché au budget communal).

VIII - INFORMATION PLU

Le Conseil Municipal prend connaissance des observations du Commissaire enquêteur suite à l'enquête publique consécutive à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Une commission s'est réunie avec les services de l'Etat pour analyser et répondre aux observations.

Aucune anomalie ni omission pouvant mettre en cause la constitution du dossier, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal confirme les décisions de la commission d'urbanisme :

- Avis défavorable sur l'extension en zone U des parcelles E 191-192-193 Chemin Guisois.
- Avis défavorable sur une division de la parcelle A 580, la Commune fera valoir son droit de préemption pour permettre l'accès aux terrains susceptibles d'accueillir des logements pour personnes âgées.
- Avis favorable à la modification de la zone NL (salle de sport du collège) et rectification du cadastre.
- Avis défavorable à la demande de classement des parcelles C 273-274-275-276 en terrain à bâtir du fait de la présence du captage d'eau.

Pour répondre aux observations de l'Etat et après nouveaux éléments, le Conseil Municipal confirme le partage des terrains constructibles en deux zones 1Aub et 2AU mais modifie le périmètre de la zone 1 AUb pour permettre un meilleur aménagement et le bouclage des réseaux avec la rue de la République.
La zone 2 AU se trouve désormais à proximité du Chemin des Vignes et du Service des Eaux.

Le Conseil Municipal aura à se prononcer définitivement sur les avis des personnes associées et approuvera le P.L.U lors de la prochaine séance.

IX - QUESTION DIVERSES

Monsieur Pascal BON attire à nouveau l'attention du Conseil Municipal sur le stationnement dangereux des voitures devant l'école. Il demande que des mesures soient prises rapidement afin de résoudre ce problème avant qu'un accident se produise.

TRAVAUX DU CONSEIL

01 Mars	Syndicat Oise moyenne
02 mars	USEDA
	CA Collège
	CCVO
	Festival des Talents
	CAMA
03 mars	Conférence dons d'organes
04 mars	CSC Rendez-vous chantier
	CA Collège
05 mars	Comité du Troisième Age
	Grande Parade
08 mars	Commission Espaces Verts
	CA Collège
10 mars	Commission Accueil
11 mars	CSC Rendez-vous chantier
	Syndicat de fonctionnement du Collège
	Commission Travaux
17 mars	ADERMAS
18 mars	Commission Finances
24 mars	Commission jury d'Assises
	Commission Accueil
25 mars	CSC Rendez-vous chantier
	Commission PLU

Informations

* **Permanences du Conseiller Général** :
Les samedis 24 avril, 29 mai, 26 juin 2010 de 10 H à 11 H 30.

* **Vente de tickets pour la cantine scolaire** :
Les vendredis 23 avril, 7 mai, 21 mai, 4 juin 2010 de 16 H 30 à 17 H 30.

Pour le bien être de tous, il est rappelé aux propriétaires d'animaux domestiques qu'ils doivent ramasser les déjections de leurs animaux sur la voie publique. Nous comptons sur votre savoir vivre et nous vous rappelons que tout contrevenant est passible d'une amende.